

Développement et justice climatique



Etude politique

Novembre 2009



CIDSE 
ensemble pour un monde de justice



CIDSE reconnaît l'injustice du changement climatique, et la menace que ce phénomène cause au développement humain et à la justice sociale globale. CIDSE lance une campagne conjointe avec Caritas Internationalis afin de pousser tous les pays à entériner un accord conjuguant efficacité, équité et justice sociale sur le changement climatique couvrant la période après 2012 au sein de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cette étude décrit l'approche politique suivie par la CIDSE vis-à-vis des négociations.

CIDSE tient à remercier John Quigley de Caritas Internationalis pour sa contribution à l'ébauche et à la finalisation de ce document.

Première édition: novembre 2008. Deuxième édition revue et mise à jour: novembre 2009

Par CIDSE, Rue Stévin 16, 1000 Bruxelles, Belgique
Editeur responsable Bernd Nilles (CIDSE)
Image couverture homme dans les environs de Ouidah/Benin © Peeter Viisima
Design et mise en page fuel. (Bruxelles) www.fueldesign.be

Imprimé sur papier blanchi sans chlore - TCF (Total Chlorine Free)

Cette étude politique est également disponible en anglais et en espagnol.

La CIDSE est une alliance de 16 organisations catholiques de développement d'Europe et d'Amérique du Nord partageant une vision commune en matière d'éradication de la pauvreté et de justice sociale, ainsi qu'une stratégie commune de programmes de développement, d'éducation au développement et de plaidoyer. Ses actions de plaidoyer couvrent le commerce et la sécurité alimentaire, les ressources allouées au développement, la gouvernance mondiale ainsi que la politique de développement de l'Union européenne. www.cidse.org.

CONTACT

Personne de contact
Cliona Sharkey

Adresse
Rue Stévin 16
1000 Brussels,
Belgium
Tél: +32 2 233 37 51
Fax: +32 2 230 70 82
sharkey@cidse.org
www.cidse.org

Table des matières

DÉVELOPPEMENT ET JUSTICE CLIMATIQUE	4
Introduction	4
1. Un accord mondial sur le changement climatique pour l'après-2012	4
2. Appel à un accord mondial post 2012 sur le changement climatique	4
3. Recommandations pour l'accord post-2012	5
3.1 Objectif 1	5
3.2 Objectif 2	6
3.3 Objectif 3	7
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉVELOPPEMENT	8
4. Un impact disproportionné	8
5. Le changement climatique tel qu'il est vécu par les personnes en situation de pauvreté dans les pays en développement	9
5.1 Catastrophes naturelles	9
5.2 Sécurité alimentaire	10
5.3 Sécurité de l'eau	10
5.4 Santé	11
6. Un écheveau d'effets directs et indirects	11
7. L'urgence et la responsabilité d'agir	13
BIBLIOGRAPHIE	14



Développement et justice climatique

Introduction

Le changement climatique nous affecte tous, mais pas de manière égale. Il ne se résume pas à une problématique environnementale, c'est avant tout une question d'équité et de justice globale.

En tant que réseaux internationaux d'agences catholiques de développement travaillant depuis plus de 40 ans avec les personnes en situation de pauvreté sur tous les continents, la CIDSE s'inquiète vivement des effets disproportionnés que le changement climatique provoqué par l'homme présente pour les personnes pauvres et vulnérables vivant dans les pays en développement, alors que celles-ci sont les dernières à avoir créé ce problème global. Le changement climatique est en train de ruiner les efforts de réduction de la pauvreté et d'annihiler toute chance d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Il est temps de s'atteler à ce problème en suivant une approche développementale, centrée sur l'être humain.

Conscientes de l'impérieuse nécessité morale et humanitaire de prendre des mesures afin de prévenir toute nouvelle évolution dangereuse du climat et de se préparer aux effets de la hausse des températures mondiales qui nous est annoncée, nos organisations membres appellent tous les gouvernements à trouver un accord juridiquement contraignant sur le changement climatique pour l'après-2012 ; un accord qui réponde au caractère urgent du changement climatique et qui respecte et promeuve l'équité et la justice sociale.

Les personnes en situation de pauvreté des pays en développement font preuve de résilience en s'adaptant aux effets de la variabilité du climat sur leur vie et leurs moyens d'existence. Nous sommes toutefois proches du point où elles ne pourront plus s'adapter. L'instauration d'une véritable justice climatique passe par l'application du principe du pollueur-payeur; les principaux responsables de la hausse des températures mondiales doivent assumer leurs responsabilités en apportant une réponse à cette menace globale.

1. Un accord mondial sur le changement climatique pour l'après-2012

La CIDSE, ses adhérents et sympathisants de par le monde et ses partenaires sur le terrain considèrent que la parole de ceux qui subissent le plus les effets du changement climatique doit impérativement être entendue et prise en compte dans la définition des solutions. Pour garantir cette véritable prise en compte des points de vue et des besoins des pays en développement, **nous pensons que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est et doit rester le principal forum intergouvernemental de prise de décision en matière de changement climatique.** Accorder un siège à la table des négociations ne suffit toutefois pas à garantir une représentation équitable des points de vue. D'autres mesures s'imposent pour accroître la capacité des pays en développement et des organisations de la société civile des pays en développement à participer pleinement à ces négociations.

2. Appel à un accord mondial post 2012 sur le changement climatique

CIDSE demande que l'accord mondial post-2012 poursuive les objectifs suivants:

1. La reconnaissance et la protection du droit des populations des pays en développement à un développement durable, en accordant la priorité aux communautés vulnérables en situation de pauvreté.
2. L'apport par les pays industrialisés de financements, d'un partage des technologies et d'un renforcement des capacités suffisants, prévisibles, garantis et accessibles – chacun de ces apports pouvant être mesuré, rapporté et vérifié – afin de créer les conditions nécessaires et d'apporter un soutien aux efforts d'atténuation et d'adaptation déployés par les pays en développement.

3. Une augmentation de la température moyenne à la surface du globe la plus en-deçà possible de 2° Celsius par rapport à l'époque préindustrielle. Conscients de leur dette écologique envers la communauté internationale, les pays industrialisés doivent assumer leurs responsabilités en étant les chefs de file d'une réduction absolue de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).¹

La définition d'une nouvelle donne autour du changement climatique sera forcément tributaire de délibérations complexes et sujettes à controverse, tant celles-ci sont minées par des préoccupations politiques et économiques à court terme. La CIDSE insiste toutefois sur le fait que la crise est déjà là. Quelques difficiles que soient les décisions à prendre, nous devons avant tout nous inquiéter des plus vulnérables et de ce qu'ils devront subir si nous ne prenons pas les mesures nécessaires.

Aussi écrasante que puisse paraître la perspective d'un changement transformationnel, celle-ci n'implique pas qu'on sacrifie la qualité de la vie. À nous d'avoir le courage de rechercher des modèles alternatifs pour notre développement sur le long terme et de mettre en place des politiques publiques fortes qui assurent un accès équitable aux ressources. Le changement climatique appelle la communauté internationale – mais aussi le secteur privé, la société civile et les particuliers – à définir une nouvelle perspective collective, libérée des intérêts à court terme et qui protège et promeut le bien commun de tous.²

“Avant qu'il ne soit trop tard, il faut faire des choix courageux, qui sachent recréer une solide alliance entre l'homme et la terre.”³

3. Recommandations pour l'accord post-2012

3.1 Objectif 1

La reconnaissance et la protection du droit des populations des pays en développement à un développement durable, en accordant la priorité aux communautés vulnérables en situation de pauvreté.

Recommandations

1. Les financements, le partage des technologies et le renforcement des capacités apportés aux pays en développement pour les aider à affronter le changement climatique devraient leur apporter un soutien et leur permettre de trouver la voie de leur développement durable, y compris en termes d'accès à l'énergie.
2. Toutes les politiques liées au changement climatique et toutes les activités d'atténuation et d'adaptation doivent être cohérentes par rapport aux programmes et aux politiques de développement.
3. Les mesures prises pour combattre le changement climatique, et surtout les mesures d'atténuation, doivent tenir dûment compte des situations de pauvreté et de vulnérabilité, en sus des préoccupations environnementales. Les mesures, y compris en matière de sources d'énergie alternative, qui ne tiennent pas compte de l'environnement et des personnes en situation de pauvreté, risquent d'accroître la spirale des inégalités.

1 Des preuves scientifiques publiées récemment indiquent que le maintien de la hausse de la température sous la barre des 2° C implique la stabilisation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère à un niveau de 350 particules par million. Plus d'informations, 'State of the World 2009, Into a Warming world; A Safe Landing for the Climate', Chapitre 2, disponible sur <http://www.worldwatch.org/sow09>

2 Dans la doctrine sociale de l'Église, le bien commun se définit comme les conditions de vie sociale permettant le plein épanouissement de chacun(e).

3 S.S. Benoît XVI, Homélie prononcée au Sanctuaire de Lorette (Italie), le 2 septembre 2007.



Développement et justice climatique

4. Il faut impérativement que les activités d'adaptation profitent aux communautés les plus vulnérables affectées par le changement climatique.⁴
5. Il faut soutenir le développement et le renforcement des capacités et technologies propres aux pays en développement.⁵
6. Les communautés locales et les personnes les plus exposées aux effets du changement climatique devraient être associées à la création et à la diffusion du savoir et des technologies.
7. Il convient de promouvoir le partage Sud-Sud, Sud-Nord et Nord-Sud des connaissances et des technologies.
8. Au travers des organisations de la société civile et de leurs parlements, les populations traditionnellement les plus marginalisées des pays en développement – notamment les femmes, les communautés autochtones et les personnes handicapées – devraient occuper une place importante dans les activités d'élaboration et de gouvernance de l'atténuation, et plus particulièrement dans les activités d'adaptation et de partage des technologies.

3.2 Objective 2

L'apport par les pays industrialisés de financements, d'un partage des technologies et d'un renforcement des capacités suffisants, prévisibles, garantis et accessibles – chacun de ces apports pouvant être mesuré, documenté et vérifié – afin de créer les conditions nécessaires et d'apporter un soutien aux efforts d'atténuation et d'adaptation déployés par les pays en développement.

Recommandations

1. Les fonds alloués à la lutte contre le changement climatique doivent s'ajouter aux 0,7% du produit intérieur brut (PIB) que les pays donateurs se sont déjà engagés à allouer à l'aide publique au développement (objectif APD) si l'on veut être certain que la multiplication des actions de lutte contre le changement climatique ne se fasse pas au détriment des engagements développementaux existants.⁶
2. Il s'agit d'examiner sans délai les scénarios de financement original permettant de garantir un financement fiable de la lutte contre le changement climatique. Priorité devrait être donnée aux mécanismes qui intègrent le coût du préjudice environnemental inhérent aux biens et aux services, afin d'arriver à un «double dividende» qui dissuade les activités polluantes.
3. Ce sont les pays industrialisés qui doivent payer la facture de l'adaptation au titre de compensation pour les dégâts subis par l'atmosphère à cause de leur croissance basée sur des combustibles fossiles.

4 Les négociations portant sur l'adaptation doivent être distinguées des mesures de « réponse négative ». Les mesures de réponse négative sont les demandes introduites par les États au titre de compensation lorsque les efforts d'atténuation ont un effet négatif sur leurs économies.

5 Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Article 4, paragraphe 5.

6 Ce qui ne doit pas empêcher les pays qui n'ont pas souscrit à l'objectif de 0,7% d'apporter de l'argent frais et supplémentaire à la lutte contre le changement climatique.

4. Les pays repris à l'annexe II de la CCNUCC⁷ doivent débloquer sans attendre les fonds qu'ils se sont engagés à verser pour l'atténuation, l'adaptation et le transfert des technologies.
5. Les mécanismes d'attribution des fonds devraient être structurés de manière à soutenir les initiatives prises par les communautés locales et à affirmer le contrôle local sur les projets.

3.3 Objectif 3

Une augmentation de la température moyenne à la surface du globe la plus en-deçà possible de 2° Celsius par rapport à l'époque préindustrielle. Conscients de leur dette écologique envers la communauté internationale, les pays industrialisés doivent assumer leurs responsabilités en étant les chefs de file d'une réduction absolue de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).⁸

Recommandations

1. L'accord devrait inclure des objectifs contraignants de réduction des émissions de GES de la part des pays industrialisés à hauteur de plus de 40% d'ici 2020 et de 95% d'ici 2050, sur base des niveaux de 1990.
2. Les émissions globales doivent connaître leur pic au cours de la prochaine décennie pour ensuite décroître rapidement.
3. Les pays industrialisés ne sauraient prétexter le recours à des mécanismes d'atténuation du carbone tels que le Mécanisme pour un développement propre pour reporter la réduction urgente et nécessaire de leurs émissions nationales.
4. Les pays développés doivent aider les pays en développement à trouver et à prendre les mesures d'atténuation qui leur conviennent le mieux, en leur apportant les technologies, les financements et les actions de renforcement des capacités nécessaires, chacun de ces apports pouvant être mesuré, rapporté et vérifié.
5. Les objectifs de réduction obligatoires doivent prévoir une réduction des émissions dans tous les secteurs, y compris l'aviation et la navigation internationales, qui sont des émetteurs de CO₂ de plus en plus importants et qui ont jusqu'ici été exclus des engagements d'atténuation, de manière à appliquer le principe du «pollueur-payeur».

7 Parmi les parties à l'annexe I figurent les pays développés membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1992 ainsi que les pays en transition vers une économie de marché. Les parties à l'annexe se sont volontairement engagées à ramener leurs émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 d'ici l'an 2000. Les parties à l'annexe II sont les pays membres de l'OCDE de l'annexe I. Ceux-ci se sont engagés à fournir une aide financière aux parties qui ne sont pas reprises à l'annexe I afin que celles-ci puissent couvrir les coûts supplémentaires convenus au titre de la CCNUCC.

8 Des preuves scientifiques publiées récemment indiquent que le maintien de la hausse de la température sous la barre des 2° C implique la stabilisation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère à un niveau de 350 particules par million. Plus d'informations, 'State of the World 2009, Into a Warming world; A Safe Landing for the Climate', Chapitre 2, disponible sur <http://www.worldwatch.org/sow09>



Changement climatique et développement

“L’homme moderne est amené à se poser une question fondamentale, que l’on peut qualifier à la fois d’éthique et d’écologique. Comment éviter que l’accélération du développement ne se retourne contre l’humanité ? Comment prévenir les catastrophes qui détruisent l’environnement et menacent toutes les formes de vie ? Et comment remédier aux effets négatifs que l’on perçoit déjà ?”⁹

Le changement climatique risque de bouleverser l’humanité par ses cataclysmes et ses destructions. Mais il peut aussi être l’occasion d’une union sacrée, celle d’une famille internationale décidée à agir de concert pour assurer le bien-être et la survie des générations présente et futures.

Voici plusieurs années que le changement climatique occupe l’avant-scène des débats internationaux. Il aura toutefois fallu attendre 2007 pour qu’un consensus scientifique se dégage parmi la communauté internationale sur le fait que le changement climatique était dû à l’homme et qu’il résultait dans une large mesure d’une augmentation des émissions de GES principalement imputable à l’activité humaine.¹⁰

Dans leur action auprès des communautés pauvres du Sud, CIDSE est témoin aux premières loges des effets induits par le changement climatique sur les communautés pauvres et leurs moyens d’existence. En tant qu’agences de développement, nous nous inquiétons de l’incidence de plus en plus négative du changement climatique sur l’éradication de la pauvreté, la mise en place de modèles de développement durable, la justice sociale et la pleine jouissance par chacun de ses droits humains.

CIDSE préconise donc d’aborder le changement climatique sous un autre angle. Les preuves scientifiques fournies par les experts doivent indiscutablement être le point de départ de notre réaction. Mais il faut aussi commencer à penser le changement climatique en termes d’impact sur les populations et de répercussions économiques, sociales et humanitaires.

4. Un impact disproportionné

Le changement climatique ne fait pas de discrimination; ignorant les frontières des États, ses effets se ressentent sur toute la planète, affectant riches et pauvres, populations du Nord et du Sud, citadins et ruraux. Tout le monde sait cependant que ce sont les personnes en situation de pauvreté des pays en développement qui supportent la majeure partie du coût socio-économique du changement climatique. Le changement climatique nous affecte tous, mais affecte en premier et de manière plus profonde ceux qui ne peuvent plus avancer, parce que privés chroniquement et durablement de ressources, de capacités et de pouvoir, et donc limités dans leurs choix et leur sécurité.

Les pays en développement sont particulièrement vulnérables au changement climatique à cause de leur pauvreté systémique, de leur position géographique, de leur dépendance vis-à-vis de l’agriculture pluviale, des conditions de vie d’une bonne partie de leur population et de la perturbation de leurs schémas et moyens de subsistance traditionnels.

Notre expérience nous a appris que les communautés pauvres ont plus de mal à s’adapter au changement climatique car elles dépendent de systèmes d’agriculture traditionnels et de systèmes locaux d’approvisionnement en eau. Or ce sont ces systèmes qui sont appelés à subir de plein fouet le changement climatique, parce que moins évolués. Bien que la pauvreté existe, changement climatique ou pas, le changement climatique enclenche un nouveau cercle vicieux qui prive les personnes en situation de pauvreté de leur capacité à améliorer leur sort.

9 *International Solidarity Needed to Safeguard Environment*, Discours de S.S. Jean-Paul II prononcé devant l’European Bureau for the Environment, L’Osservatore Romano, juin 1996.

10 *Changements climatiques 2007*, Quatrième rapport d’évaluation du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, 2007, Résumé à l’intention des décideurs, pages 2 et 5.

Le changement climatique augmente la fréquence et l'intensité de catastrophes naturelles telles que les cyclones, les sécheresses et les inondations. Nos deux réseaux continuent de dispenser l'aide humanitaire aux communautés touchées par ces calamités et soutiennent dans le même temps les communautés dont les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire sont menacés par la variabilité du climat. Force est néanmoins de constater que nous sommes de plus en plus souvent amenés à différer nos projets de développement dans la mesure où le nombre croissant d'interventions d'urgence accapare notre attention et nos financements.

Kim Rattana, de Caritas Cambodge, le confirme:

“Un des plus gros problèmes auxquels nous devons faire face dans notre travail de développement, c'est la fréquence accrue des catastrophes naturelles... le travail de dizaines d'année est volatilisé par les tempêtes et emporté par les flots.”

Le changement climatique risque non seulement d'entraver le développement, mais aussi d'anéantir la plupart des avancées récemment enregistrées sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Rapport sur le développement humain des Nations Unies (2007) affirme que “En Éthiopie et au Kenya, deux des pays les plus enclins à la sécheresse, les enfants âgés de moins de cinq ans ont respectivement 36 à 50 pour cent de chances supplémentaires d'être mal nourris s'ils sont nés pendant une sécheresse. Pour l'Éthiopie, cela se traduit par près de 2 millions d'enfants mal nourris supplémentaires en 2005.” La communauté internationale ne reconnaît pas comme elle le devrait les dommages que les désastres et la variabilité du climat peuvent entraîner à long terme pour le développement humain.

5. Le changement climatique tel qu'il est vécu par les personnes en situation de pauvreté dans les pays en développement

Tout le monde s'accorde à reconnaître les répercussions du changement climatique sur les systèmes météorologiques mondiaux. Ces répercussions se traduisent notamment par la multiplication de phénomènes météorologiques extrêmes, de fortes pluies et des précipitations irrégulières, la sécheresse, la montée du niveau des océans, la fonte et la rétractation des glaciers, l'amenuisement de la glace marine, la diminution de la couche neigeuse et la fonte du pergélisol. Lorsqu'on examine la façon dont le changement climatique est ressenti par les communautés affectées, on s'aperçoit que les répercussions sont de nature diverse et profonde.

5.1 Catastrophes naturelles

Entre 1990 et 1998, 94 % des 568 désastres naturels majeurs et plus de 97 % des décès relatifs à des désastres naturels se sont passés dans des pays en développement. Les personnes en situation de pauvreté sont plus vulnérables et sont exclues de leur société parce qu'elles vivent dans des logements pauvres, surpeuplés et n'ont pas de moyens de subsistance alternatifs; aussi sont-elles plus exposées aux répercussions des catastrophes naturelles qui entraînent le décès de nombreuses personnes,¹¹ la disparition de la plupart des logements et des récoltes et la pollution des sources d'eau. La fréquence et l'intensité accrues des catastrophes naturelles, accélérées par le changement climatique, ne laissent pas le temps aux pauvres, ni à leur ressources, de se redresser avant d'être frappés par la catastrophe suivante.

Étude de cas

Les membres de la famille Figueroa-Mártir vivaient sur les terres basses du hameau d'El Tular au Salvador. Suite à l'ouragan Stan, ils ont dû quitter leur maison en novembre 2005 pour trouver provisoirement refuge à l'école du village. Lorsqu'ils ont cru que tout danger était écarté, ils sont rentrés chez eux. Les averses ont toutefois repris, provoquant de nouvelles inondations et de nouveaux glissements de terrain. Ils ont donc dû se décider à abandonner leur maison une fois pour toutes. Ils ont reçu une petite parcelle de terrain sur les terres hautes du même hameau et y ont construit un abri en éléments plastiques et en pièces de bois.

“Lorsque l'ouragan Stan est arrivé, nous venions de terminer une demi-parcelle de haricots et de maïs; nous avons tout perdu à cause des fortes pluies. Nous nous sommes retrouvés sans maison, sans rien; nous nous sommes organisés et nous sommes battus pour obtenir des tuiles et de l'engrais afin de commencer à semer, mais nous n'avons rien vu venir de la mairie.”

La famille Figueroa-Mártir, Hamlet of El Tular, Cuisnahuat, Sonsonate, El Salvador, 2007.



Développement et justice climatique

5.2 Sécurité alimentaire

En 2007, on comptait 923 millions de personnes sous-alimentées dans le monde.¹² Ce nombre est appelé à s'accroître avec la multiplication des sécheresses et des inondations liées à la hausse des températures. D'après les prévisions, une grande partie de l'Afrique connaîtra une diminution des récoltes, à cause du changement climatique, et la production de l'agriculture pluviale devrait chuter de 50% dans certains pays africains d'ici 2020.¹³

Etude de cas

D'après les scientifiques, le Niger pourrait connaître des sécheresses plus fortes et plus fréquentes dans la mesure où le réchauffement global réduit le volume des précipitations.

En 2005, le Niger a connu une sécheresse et une crise alimentaire catastrophiques qui ont placé 3,6 millions de personnes en situation de grave pénurie. De violentes tempêtes de sable sont monnaie courante dans la région désertique du Sahel, en Afrique de l'Ouest, et détruisent régulièrement les récoltes.

“Nous n'avons jamais connu une crise aussi grave [que celle de 2005] – nous avons failli mourir, nous n'avons plus de nourriture, plus d'argent, rien à faire. Je cueillais et je cuisinais des feuilles pour les donner à mes enfants: c'était le seul et unique repas de la journée.”

Howa, 28 ans, habitante de la région du Sahel au Niger, 2006.

5.3 Sécurité de l'eau

Beaucoup de pays qui n'ont déjà pas un approvisionnement suffisant en eau propre et sûre doivent faire face à une aggravation de la situation suite au changement climatique. Dans les dépressions côtières, l'eau salée envahit en effet les terres le long du littoral et empoisonne les puits d'eau fraîche.¹⁴ Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), rien qu'en Afrique, entre 75 et 250 millions de personnes risquent de connaître un stress hydrique accru à cause du changement climatique d'ici 2020, chiffre qui devrait grimper à 350-600 millions d'ici les années 2050 si aucune mesure draconienne n'est prise pour modifier cette trajectoire.

Etude de cas

Au Kenya, la sécheresse fait partie du quotidien et les méthodes agricoles ont été adaptées pour rentabiliser chaque goutte d'eau. Mais les villageois disent que les sécheresses sont aujourd'hui plus fréquentes et plus intenses.

«Il pleuvait beaucoup quand j'étais petite mais il pleut de moins en moins chaque année» dit Martha Munyao.

Esther Kimanzi, qui s'occupe de trois orphelins, déclare:

“En général, quand on avait la sécheresse une année, on était tranquille pour les années suivantes. Quand mes enfants ont eu des enfants, c'était au moment où la situation s'est aggravée et où la pluie s'est faite rare ... nous devions marcher à peu près cinq kilomètres jusqu'à la rivière pour avoir de l'eau, ce qui nous faisait perdre beaucoup de temps”

Région du Kitui au sud du Kenya, 2007.

11 *Attacking Poverty*, Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale, 2000/2001, p 171.

12 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA/FAO), 2008, <http://www.fao.org/newsroom/en/news/2008/1000923/index.html>, consulté en octobre 2008.

13 *Changements climatiques 2007*, Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2007, Groupe de travail II, chapitre 5, 2007.

5.4 Santé

Les événements météorologiques erratiques, comme les chaleurs ou les froids extrêmes, augmentent le taux de décès par maladie mortelle. De plus, la pollution résultant des GES et du smog a de graves répercussions sur les maladies respiratoires. Le réchauffement de la planète et la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes ont en outre de graves répercussions sur les conditions d'hygiène publique. Les maladies sensibles au climat, celles transmises par l'eau ou d'autres vecteurs comme les moustiques par exemple, sont parmi les plus meurtrières: la diarrhée, le paludisme et la carence en protéines ont causé au total plus de 3,3 millions de décès en 2002, dont 29% en Afrique.¹⁵

Etude de cas

Mam Sambath travaille dans le sud du Cambodge pour Development Partnership in Action. Elle note une évolution inquiétante:

“Les villageois, surtout au moment de la saison sèche, sont obligés de quitter le village pour trouver du travail, et beaucoup reviennent séropositifs. C'est un réel problème pour les communautés où nous sommes présents.”

Les personnes qui vivent avec le VIH/sida sont plus vulnérables à d'autres maladies liées à la variabilité croissante du climat comme le paludisme, la dengue, la dysenterie et le choléra.

Development Partnership in Action, Cambodge, 2007.

6. Un écheveau d'effets directs et indirects

Le changement climatique affecte les personnes en situation de pauvreté non pas d'une, mais de plusieurs manières. La rareté de l'eau et des aliments n'est pas qu'une question de crise humanitaire à court terme, mais bien une problématique de développement sur le long terme. Plus les moyens d'existence s'érodent, plus les familles doivent opérer des choix difficiles pour assurer leur survie. Le Programme intégré de la paroisse Josefina est témoin d'une évolution généralisée et inquiétante:

“Les agriculteurs sont fortement tributaires de la production agricole, mais leurs moyens de subsistance sont maintenant touchés par le changement de conditions météorologiques. La plupart des enfants et des jeunes femmes appartenant à des familles à faible revenu ne peuvent pas aller à l'école; ils essaient plutôt d'apporter un complément de revenus à leurs familles en cherchant un travail dans les villes.”

Ces sacrifices grèvent la capacité de nombreux habitants des pays en développement à se sortir de la pauvreté.

Les expériences précitées sont le signe d'une crise latente au plan national, régional et mondial. De nombreux pays devraient perdre une partie de leur stabilité politique et sociale, essentielle à un développement humain et économique durable, suite aux nouvelles tensions engendrées par la raréfaction de la terre, de l'eau et des ressources alimentaires.

¹⁴ À ce jour, 700 millions de personnes dans 43 pays vivent au-dessous du seuil de stress hydrique, dont un quart de la population d'Afrique sub-saharienne. Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, *La lutte contre le changement climatique*, Résumé.

¹⁵ Organisation mondiale de la santé 2008, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs266/en/index.html> consulté en mars 2008.



Etude de cas

L'Éthiopien Sura nous livre son analyse de la sécheresse qui frappe régulièrement sa région depuis 30 ans et de ses effets sur la population:

“Il y avait trois zones de pâturage en terre sèche à Borena. Ces zones ont désormais été réaffectées à l'agriculture. Le mouvement du bétail s'en trouve réduit ce qui nous pose un problème. La terre ne convient pas à l'agriculture et on a toujours un problème d'empiètement avec la ferme. Cela pose un véritable problème en termes d'élevage et de disponibilité des pâturages.”

Le problème le plus grave reste néanmoins celui du vol de bétail. Suite aux conflits ethniques engendrés par la mobilité des animaux et par la rareté des points d'eau et des pâturages, Sura déclare avoir perdu la plupart de son cheptel.

“Ces dix dernières années de conflits ethniques avec les tribus Somali voisines m'ont fait perdre 50 têtes de bétail et plus d'une centaine de chèvres et de moutons. J'ai également perdu 10 têtes de bétail à cause de la sécheresse. J'ai également perdu 5 amis dans le conflit.”

Sura, Borena, sud de l'Éthiopie, 2008.

En 2007 et en 2008, plus de 30 pays ont déjà connu des émeutes de la faim consécutives à la hausse des prix des denrées, hausse en partie due à une baisse des rendements agricoles induite par le changement climatique. Selon International Alert, il y a plus de 46 pays – représentant 2,7 milliards de personnes – où les effets du changement climatique interagissent avec les problèmes économiques, sociaux et politiques et accroissent d'autant le risque d'un conflit violent.¹⁶

Le manque d'accès à des ressources essentielles et les conflits qui en découlent entraînent souvent une augmentation des flux migratoires et du nombre de réfugiés environnementaux. Celui-ci augmente partout dans le monde. Les personnes sont obligées de s'entasser dans des camps mal équipés dans des pays d'accueil (souvent des pays en développement voisins) eux-mêmes à court de ressources, ce qui conduit à des tensions et à une dégradation de l'environnement. On compte actuellement entre 25 et 50 millions de réfugiés environnementaux, bien qu'ils ne soient pas suffisamment reconnus et protégés par les instances officielles internationales. On estime que ce nombre pourrait grimper à 100 millions d'ici 2010 et à 1 milliard d'ici 2050.¹⁷

“Aujourd'hui, plus peut-être que par le passé, les hommes se rendent compte qu'ils sont liés par un destin commun qu'il faut construire ensemble si l'on veut éviter la catastrophe pour tous.”¹⁸

Le changement climatique pose des problèmes complexes et inconnus jusqu'ici en termes de paix et de stabilité mondiale ainsi qu'en termes de répartition équitable des biens. Protéger les personnes en situation de pauvreté de la spirale destructrice enclenchée par le changement climatique et les mettre en situation et en capacité de se développer pour se sortir de la pauvreté est avant toute une obligation morale et humanitaire, mais aussi une nécessité politique mondiale.

16 *A Climate of Conflict: The Links Between Climate Change, Peace and War*, International Alert, 2007.

17 http://www.christianaid.org.uk/images/human_tide3_tcm15-23335.pdf - consulté en mai 2008.

18 S.S. Jean-Paul II, Lettre encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*, 1987.

7. L'urgence et la responsabilité d'agir

La communauté internationale se dirige vers un point de non retour où les conséquences deviendront irréversibles, avec des effets sans doute accrus et désastreux sur le long terme. Depuis la révolution industrielle, les températures moyennes mondiales ont augmenté de 0,76°C et nous commençons à peine à réagir aux dommages causés. Les scientifiques estiment que le carbone envoyé dans l'atmosphère nous garantit déjà une nouvelle augmentation des températures à la surface du globe de l'ordre d'un demi à un degré Celsius, mais qu'elle pourrait atteindre 1,8°C d'ici la fin de ce siècle.¹⁹ Faute de prendre les mesures nécessaires pour arriver à une augmentation de la température à la surface du globe la plus en-deçà possible de 2°C (par rapport au niveau préindustriel), nous nous engagerions sur la voie d'un changement climatique dangereux. La CIDSE souligne l'approche de précaution choisie par la CCNUCC²⁰, et considère qu'on en sait suffisamment pour justifier et imposer des actions préventives vis-à-vis du changement climatique, eu égard en particulier à son incidence disproportionnée et dévastatrice pour les pauvres.

Les pays économiquement développés ont une obligation spéciale envers l'ensemble de la communauté internationale car ils ont consommé de façon incontrôlée les ressources naturelles. Ce sont les pays industrialisés qui ont le plus largement contribué aux stocks de carbone dans le monde: ce sont eux qui ont produit 70 pour cent du dioxyde de carbone émis depuis le début de l'ère industrielle.²¹ Une dette écologique s'est accumulée depuis la révolution industrielle; elle est une conséquence de notre société occidentale industrialisée, qui est depuis longtemps basée sur la croissance économique, sans se soucier de ceux qui ne retirent aucun avantage de cette croissance. Le moment est venu pour ceux qui sont à l'origine du problème de payer les solutions et de veiller à ce que les pays en développement puissent suivre une trajectoire de développement qui n'induit pas d'autre changement climatique.

Nous ne sommes pas impuissants et notre histoire montre que nous pouvons agir de manière efficace. Dans les années 1970, il y a eu des alertes environnementales graves à propos des pluies acides et de l'agrandissement du trou dans la couche d'ozone. La communauté internationale a réagi à ces dangers avec plus ou moins de succès. La société civile a engrangé de nombreuses avancées dans le domaine de l'annulation de la dette des pays en développement, sachant que cette dette grève la plupart des ressources qu'ils pourraient allouer au développement. Le changement climatique est une problématique d'une ampleur tout autre qui remet fondamentalement en question nos aspirations à certains modes de vie ou notre façon d'envisager le développement.²²

Au niveau personnel nous pouvons agir au quotidien pour diminuer nos empreintes écologiques, mais il devient maintenant urgent de trouver un leadership au plan national et international afin de dessiner un avenir mondial à la justice climatique. Ne nous faisons aucune illusion: il n'y a pas de remède miracle au réchauffement de la planète. Nous devons envisager avec scepticisme les alternatives qui prolongent notre allégeance à des modèles de consommation énergétique non durables. Les mesures, notamment en matière de sources d'énergie alternatives, qui ne tiennent pas compte des pauvres et de l'environnement, risquent d'aggraver la spirale des inégalités.

Le changement climatique représente un problème mondial qui exige une action unifiée de toutes les parties pour trouver une solution efficace. Pour la communauté internationale, c'est l'occasion unique de conjuguer ses efforts afin d'assurer la survie des générations futures. Les individus, les communautés, la société civile, le secteur privé et l'État-nation se doivent tous d'en apprendre davantage sur ce que nous pouvons et devons faire afin de contrecarrer cette grave menace qui pèse sur la famille humaine et sur la vie sur cette planète.

“La question écologique ne doit pas être affrontée seulement en raison des perspectives effrayantes que laisse entrevoir la dégradation environnementale; elle doit surtout constituer une forte motivation pour une solidarité authentique de dimension mondiale.”²³

19 *Changements climatiques 2007*, Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2007, Groupe de travail I, Résumé à l'intention des décideurs, 2007.

20 *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*, Article 3.3.

21 Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, *La lutte contre le changement climatique*, Résumé.

22 Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, *La lutte contre le changement climatique*, Résumé.

23 Conseil pontifical pour la justice et la paix, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 2005, n°486.



Bibliographie

Rapports

A Climate of Conflict: The Links Between Climate Change, Peace and War, International Alert, 2007

Lutter contre la pauvreté, Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale, 2000/2001

Plan d'action de Bali, FCCC/CP/2007/L.7/Rev.1, 2007

Changements climatiques 2007, Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental des Nations unies sur l'évolution du climat, 2007

Compendium de la doctrine sociale de l'Église, Conseil pontifical pour la justice et la paix, 2005, n° 486

La lutte contre le changement climatique: un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé, Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 du Programme de Nations unies pour le développement

Sollicitudo Rei Socialis, Lettre encyclique, S.S. Jean-Paul II, 1987

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, FCCC/INFORMAL/84 GE.05-62220 (E) 200705, 1992

Discours

Homélie prononcée par S.S. Benoît XVI au Sanctuaire de Lorette (Italie), le 2 septembre 2007.

International Solidarity Needed to Safeguard Environment, Discours de S.S. Jean-Paul II prononcé devant l'European Bureau for the Environment, L'Osservatore Romano, juin 1996.

Sites web consultés

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA/FAO)

<http://www.fao.org/newsroom/en/news/2008/1000923/index.html>, consulté en octobre 2008.

Organisation mondiale de la santé

<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs266/en/index.html>, consulté en mars 2008.

Christian Aid

http://www.christianaid.org.uk/images/human_tide3_tcm15-23335.pdf, consulté en mai 2008.



Cette étude politique sur le développement et la justice climatique décrit l'approche politique suivie par la CIDSE vis-à-vis des négociations qui se tiennent en ce moment au sein de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en vue d'arriver à un nouvel accord mondial sur le changement climatique couvrant la période après 2012.

Elle montre combien le changement climatique risque d'annihiler les efforts déployés en vue de réduire la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle insiste également sur le fait que le phénomène du changement climatique, bien que principalement dû à l'activité humaine des pays riches et industrialisés, affecte surtout et plus profondément les personnes en situation de pauvreté des pays en développement.

Cette étude de la CIDSE soutient que le développement et la justice doivent tous deux être au cœur des négociations de la CCNUCC si l'on veut arriver à un accord conjuguant efficacité, équité et justice sociale.



Organisations membres de la CIDSE

